



La Moselle, principal cours d'eau des Vosges, naît à 725m d'altitude, à Bussang. Elle est un lieu de pêche en nympe à vue idéal dans les Vosges, ce que peu de cours d'eau autorisent. Cette technique vise principalement les ombres mais les truites farios ne sont pas en reste, plus farouches et plus discrètes, elles exigent une approche soignée.

La société de pêche offre à ses adhérents un parcours de pêche de 30 km au total sur deux rives. Ces parcours sont alevinés régulièrement en automne en **truite fario**.

Tous les parcours sont classés en première catégorie.

5 Communes font partie de l'URNE (Union Réciproitaire du Nord Est) : Bussang, St Maurice/Moselle, Fresse/Moselle, Le Thillot et Ramonchamp.

+ **toutes les Vosges (sauf Le Ménil – Rupt – Ferdrupt - La Bresse – Cornimont – Saulxures – Docelles/Tendon – Gérardmer – Le Tholy – Vagney – Ventron)**

+ **17 départements**

La réciprocité gratuite est valable pour les pêcheurs de toute la France possédant la carte de pêche réciproitaire interfédérale des secteurs EHGO (entente Halieutique grand Ouest) et CHI (Club Halieutique Interdépartemental) qui sont les équivalents de notre URNE pour les parties centre/ouest et sud de la France.

Tarifs permis rivière : **105 €** Carte annuelle avec URNE
7 € (pour Bussang) 6 € (pour St Maurice/Moselle) Jeunes moins de 12 ans, (1 seule ligne)
20 € (pour Bussang) 35 € (pour St Maurice/Moselle) Jeunes de 12 à 17 ans.
36 € promo Femme (1 seule ligne)
15.70 € (pour Bussang) et 15 € (pour St Maurice/Moselle) Carte journalière
34 € Carte hebdomadaire

Dates d'ouverture de la pêche en rivière : 11 mars 2023 – 17 septembre 2023

Début pêche ½ heure avant lever du soleil - Fin pêche ½ heure après coucher du soleil

Photo obligatoire pour tout type de carte en rivière quelque soit la durée de validité

BUSSANG

Président : M. Francis MASSY 16 route de Chamaka 03 29 61 50 65

Dépositaire : Bar du Peuple Place de la Mairie 03 29 23 12 96

Bureau d'information touristique de Bussang 8 avenue de la Gare 03 56 11 00 90. (carte étangs et rivière)

80 € carte annuelle Adulte locale

Pêche dans la Moselle – Ruisseau de la Hutte – Ruisseau du Séchenat – Ru de Lamerey – Ru de Noiregoutte

Les étangs des Sources (fermé jusqu'à nouvel ordre pour travaux), du Drumont et Jean (à partir du 11/03) de Bussang sont classés en première catégorie et dépendent de la carte de pêche en rivière.

Tarifs étang Fernand AIGUIER et étang LAMBOLEY ouverture le 06/05/2023, fermeture le 01/11/2023 :

50 € carte annuelle (adultes et + de 16 ans) / 25 € enfants - de 16 ans,

25 € carte hebdomadaire (adultes et + de 16 ans) / 10 € - de 16 ans,

10 € carte journalière (adultes et + de 16 ans) / 5 € - de 16 ans.

20 € pêcheurs de Bussang titulaires d'une carte rivière / 10 € - de 16 ans de Bussang avec carte rivière

Parcours pêche dédié aux familles de 200m départ du parking de la Place de la Mouline, carte de pêche rivière obligatoire. 1 canne par pêcheur.

Hébergements labellisés accueil pêche à Bussang :



M. Lienard : Chalet 5 personnes (en centrale de résa)

Mme et M. Bovalo : Maison Mitoyenne 10 personnes (en centrale de résa)

Mme et M. Ringlé : Chalet La Prague : 5 personnes (maxi 8 pers si enfants) 4 route de Chamaka

SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE

Président : M. Gérôme FRECHIN 22bis rue du 1^{er} Morvan 03 29 25 25 79 ou 06 08 69 56 50.

Dépositaire : Bureau d'information touristique de Saint-Maurice-sur-Moselle 28bis rue de Lorraine 03 56 11 00 90 (carte étang Morteville et rivière).

Tarifs permis rivière : carte annuelle sans urne 78 €

Pêche dans la Moselle – Ru de Presles -Ru des Charbonniers – Goutte du Rieu – Goutte des Tilleuls – Haut rue de Feigne

Tarifs étang de Morteville : ouverture le 23 avril 2023, fermeture le 1 octobre 2023

Avril – mai – juin 7h à 21h et Septembre 7h à 20h les week-end et jours fériés

Juillet – août tous les jours de 7h à 21h

50 € Carte annuelle habitants de Saint-Maurice

60 € autres localités et touristes

30 € jeunes de moins de 16 ans

40 € pêcheurs de Saint-Maurice titulaires d'une carte rivière

45 € Carte mensuelle (à partir du 01/07/2023)

25 € Carte hebdomadaire (à partir du 01/07/2023)

15 € Carte journalière

35 € Carte à la quinzaine (à partir du 01/07/2023)

Hébergement labellisé accueil pêche à St Maurice/Moselle :

Mme Genêt : appartement dans ferme rénovée 8 personnes



FRESSE-SUR-MOSELLE

Président : M. Michel CHOTIN 6 Chem du Goudeau – Le Ménil 06 32 98 49 73

Dépositaires : Hot Vosges Telecom 4bis rue de Lorraine 03 29 26 53 11 (pour l'étang du Frac)

Tarifs permis rivière : carte annuelle personne majeure 84 €

Pêche dans la Moselle - Ru de la Colline de Fresse

Tarifs étang du Frac : accès PMR - Ouverture 30/04 – Fermeture 02/10/2022

Du 02/05 au 30/06 ouverts les samedis-dimanches et jours fériés uniquement

40 € carte annuelle habitants de Fresse

55 € autres localités et touristes

16 € jeunes de 10 à 16 ans

25 € pêcheurs de Fresse titulaires d'une carte rivière

15 € carte journée (à partir du 21/05/22)

30 € carte semaine (à partir du 01/07/22)

45 € carte quinzaine (à partir du 01/07/22)

50 € carte mensuelle (à partir du 01/07/22)

LE THILLOT

Président : M. Mathieu GRINGER

Dépositaire : Tabac Presse des Vallées : 12 rue Charles de Gaulle - 03 29 62 16 21 (**étang de Chaume**)
Garage du Centre 18 avenue de Verdun 03 29 25 01 17 (**pêche en rivière**).

Tarifs permis rivière : carte annuelle sans urne 84 € (pêche Le Thillot et Fresse-sur-Moselle)
carte annuelle femme 35 €

Pêche dans la Moselle jusqu'en limite communale du Ménil et de Ramonchamp

Tarifs étang de Chaume : ouverture 01 mai – fermeture 01 novembre

Mai – juin et octobre : week-end et jours fériés / Juillet – août et septembre : tous les jours

55 € Carte annuelle adulte / **27,50 €** - de 16 ans

30 € Carte mensuelle adulte / **15 €** - de 16 ans

20 € Carte hebdomadaire adulte / **10 €** - de 16 ans

10 € Carte journalière adulte / **5 €** - de 16 ans.

LE MÉNIL

Président : M. François CHOFFEL 48 Grande Rue 03 29 25 02 94 // 06 88 33 66 65 //
cl.frachofel@orange.fr (M.CHOFFEL est également dépositaire des cartes de pêche)

Dépositaire : Bureau d'information touristique du Ménil Place du 1^{er} RCP 03 56 11 00 90

Tarifs permis rivière + étang des Fenesses (ouverture 1^{er} mai) :

88.50 € Carte annuelle personne majeure (103.50 € avec réciprocité GAP)

22 € Carte annuelle jeune 12-17 ans (30 € avec réciprocité GAP)

7 € Carte annuelle découverte jeune - de 12 ans (9 € avec réciprocité GAP)

17.50 € Carte journalière (19.50 € avec réciprocité GAP)

34 € Carte hebdomadaire avec CPMA (42 € avec réciprocité GAP)

36 € Carte annuelle « découverte femme » (44 € avec réciprocité GAP).

Attention réciprocité avec les secteurs de la Vallée de la Moselotte GAP (Le Ménil - La Bresse – Cornimont – Saulxures – Docelles/Tendon – Gérardmer – Le Tholy – Vagney – Ventron)

RUPT-SUR-MOSELLE

Président : M. Etienne COLLE 21 rue du Pavé 03 29 24 39 80 ou 06 44 91 83 97.

Dépositaire : POINT VERT 5 rue Jean Desbordes 03 29 24 57 55.

CAMPING DE MAXONCHAMP 3 rue du camping 03 29 24 30 65 ou 06 74 73 95 22

Tarifs permis rivière : étangs de Saulx et Moselle :

88.50 € Carte annuelle adulte / **36 €** Carte annuelle femme

22 € Carte annuelle 12-17 ans / **7 €** Carte annuelle - de 12 ans

34 € Carte hebdomadaire adulte

17.50 € Carte journalière adulte

Tarifs étangs de Saulx : **40 €** Carte annuelle adulte

10 € Carte journalière adulte

RAMONCHAMP

Président : M. Gérard JACQUEL 12 rue des Tilleuls 06 01 05 28 18.

Dépositaire : Actu PC 44 rue d'Alsace 03 29 25 88 25.

Tarifs permis rivière + étang PINGANT :

88.50 € Carte annuelle adulte avec timbre CPMA / **51,80 €** sans timbre CPMA

17.50 € Carte journalière adulte avec timbre CPMA / **12 €** sans timbre CPMA.

Pour tous les étangs dépendants des associations de pêche locales, du fait de son adhésion, le pêcheur est considéré comme ayant pris connaissance des statuts et déclare y adhérer. Panier à poisson individuel obligatoire. Amorçage, pêche à l'asticot, à la cuillère sont interdits.

VENTES APPÂTS ET MATÉRIEL

AU PANIER GARNI : 03 29 61 50 60 - Email : lepaniergarni.bussang88@gmail.com
17 place de la Mairie - BUSSANG
Vente d'appâts : teignes et vers de terre

INTERMARCHÉ : 03 29 25 00 76 – Rte du Ménil, lieu-dit du Prey - LE THILLOT
Vente de petit matériel de pêche et d'appâts

UNIVERS PÊCHE 88 : 03 29 22 21 88 - 28 rue des Brasseries – REMIREMONT –
Site internet : <https://universpeche88.fr/>
Vente équipement de pêche et appâts

TOTAL ABEL SERVICE : 03 29 24 14 56 – 814 rue du Beu – SAULXURES/MOSELLOTTE
Site internet : <https://www.abel-services-88.fr>
Vente équipement de pêche et appâts

DÉCATHLON : 03 29 81 18 70 - Av de St Dié – ÉPINAL
Vente équipement de pêche et appâts

VOSGES PÊCHE CHAVELOT : 09 71 9 71 55 – 1 rue de la Plaine - CHAVELOT
Vente équipement de pêche et appâts

MONITEURS PÊCHE

Eric VINCENT : 06 10 09 63 16 – mail : eric.vincent@sejour-alsace.com
site internet : <https://www.sejour-alsace.com/peche/>
Pêche à la mouche – Cours à la base nautique de Saulxures/Moselotte

Sébastien MOREL : 06 59 46 56 95 - site internet : <http://www.seb-peche-vosges.fr/>

Marc COLLINET : site internet : <https://www.vosgesnaturepeche.fr/>

Mathieu ROMAIN : 06 71 05 29 59 – mail : guide@prestapeche.com
Site internet : <http://www.prestapeche.com/>

Jonathan VAXELAIRE : 06 15 40 05 41- mail : pechepasapas@outlook.fr
<https://comptoirdespecheurs.com/9696-Vaxelaire-Jonathan-:-Une-passion-devenue-m%C3%A9tier-!>

PÊCHE SANS MATÉRIEL

Le Paradis du Pêcheur : 03 29 63 33 95 ou 06 08 73 80 81 - mail : paradisdupecheur88@gmail.com
370 Route d'Épinal, 88400 Gérardmer

Accès gratuit sans permis pour adultes et enfants accompagnés d'un adulte. On paie le poisson au kg.

Il est formellement interdit de remettre le poisson à l'eau. Location de canne : 3.50 euros la canne.

Vente d'appâts. Restaurant sur place. **Pique-nique interdit.** En juin, ouverture uniquement le weekend de 8h à 19h. À compter de juillet, ouverture 7j/7 de 8h à 19h, jusqu'à début septembre.

LIEUX ACCÈS AMÉNAGÉS PMR

Fresse sur Moselle : Étang du Frac – Cornimont – Ventron – Vagney - Lispach (La Bresse) –
Bains-les-Bains – Lamarche – Celle-sur-Plaine – Épinal (Igney, Chavelot, Chaumousey) – Aumontzey
– Harsault – Mirecourt -Rambervillers – Ménil-sur-Belvitte – Senones – St Dié – Le Tholy (La Forge)

PÊCHE À LA MOUCHE

Zones no-kill : La Clairie à La Bresse

Confluent avec la Moselotte jusqu'au pont des pompiers à Cornimont

Entre Pont des Amias et piquet métallique à Saulxures sur Moselotte

Passerelle terrain de jeu et pont suivant à Ventron

Lieu dit « le Vieux Pont » 600m à l'aval et Pont route de la Gare à Thiéfosse

GAP

Base nautique de Saulxures/Moselotte (voir flyer spécifique)